



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RN 17

Question orale n° 406

Texte de la question

Mme Catherine Génisson attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le projet de déviation de la RN 17 entre Thélus et Vimy, dans le Pas-de-Calais. Cette route nationale, reliant Arras à Lens, est très fréquemment utilisée et connaît entre Thélus et Vimy une situation tout à fait paradoxale, puisqu'en amont et en aval de cette portion la route nationale est dédoublée et qu'entre ces deux communes elle est simple. Ce goulet d'étranglement entrave fortement la circulation, notamment au moment des heures de pointe. Cette situation conduit à la multiplication de nuisances et de risques. Il est impossible pour les riverains de cette route de quitter et de regagner leur domicile avant d'avoir dû patienter parfois près d'une demi-heure. Les nuisances environnementales, qu'elles soient sonores ou atmosphériques sont importantes. Il y a surtout un risque pour la population, celui de l'accident mortel, qui jusqu'ici ne s'est pas produit par miracle, mais qui, à tout moment, peut survenir, car la vitesse sur cette route nationale est fortement élevée. Récemment, la décision de procéder à la déviation de cette route nationale a été prise, et un groupe de travail a été mis en oeuvre sur les différents tracés envisagés, et il faut féliciter l'administration de l'équipement de cette volonté de concertation. Cependant, récemment, au cours d'une de ces réunions, il a été annoncé que la fin des travaux pourrait être prévue, au mieux en 2003, au pire en 2005, ce qui a provoqué la colère des principaux protagonistes du dossier. Elle lui demande donc de lui préciser la date de publication de l'arrêté ministériel annonçant la déviation de la RN 17, de lui indiquer si les délais évoqués précédemment sont confirmés et de lui préciser enfin ce que le Gouvernement compte faire pour réduire au maximum ces délais et donner satisfaction rapidement à la population.

Texte de la réponse

M. le président. Mme Catherine Génisson a présenté une question, n° 406, ainsi rédigée:

«Mme Catherine Génisson attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le projet de déviation de la RN 17 entre Thélus et Vimy dans le Pas-de-Calais. Cette route nationale, reliant Arras à Lens, est très fréquemment utilisée et connaît entre Thélus et Vimy une situation tout à fait paradoxale puisque, en amont et en aval de cette portion, la route nationale est dédoublée et qu'entre ces deux communes elle est simple. Ce goulet d'étranglement entrave fortement la circulation, notamment au moment des heures de pointe. Cette situation conduit à la multiplication de nuisances et de risques. Il est impossible pour les riverains de cette route de quitter et de regagner leur domicile avant d'avoir dû patienter parfois près d'une demi-heure. Les nuisances environnementales, qu'elles soient sonores ou atmosphériques, sont importantes. Il y a surtout un risque pour la population, celui de l'accident mortel, qui jusqu'ici ne s'est pas produit par miracle mais qui, à tout moment, peut survenir, car la vitesse sur cette route nationale est fortement élevée. Récemment, la décision de procéder à la déviation de cette route nationale a été prise, et un groupe de travail a été mis en oeuvre sur les différents tracés envisagés et il faut féliciter l'administration de l'équipement de cette volonté de concertation. Cependant, récemment, au cours d'une de ces réunions, il a été annoncé que la fin des travaux pourrait être prévue au mieux en 2003, au pire en 2005, ce qui a provoqué la colère des principaux protagonistes du dossier. Elle lui demande donc de lui préciser la date de publication de l'arrêté ministériel annonçant la déviation de la

RN 17, de lui indiquer si les délais évoqués précédemment sont confirmés et de lui préciser enfin ce que le Gouvernement compte faire pour réduire au minimum ces délais et donner satisfaction rapidement à la population.»

La parole est à Mme Catherine Génisson, pour exposer sa question.

Mme Catherine Génisson. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du logement, ma question porte sur le projet de déviation de la RN 17 entre Thélus et Vimy, dans le Pas-de-Calais.

Cette route nationale, reliant Arras à Lens, est très fréquemment utilisée et connaît entre Thélus et Vimy une situation tout à fait paradoxale, puisque c'est le seul tronçon où elle ne soit pas dédoublée, alors qu'elle l'est en amont et en aval de ces deux communes. Dès lors, comme vous pouvez l'imaginer, l'effet de goulet d'étranglement s'en trouve fortement amplifié et la circulation entravée, notamment aux heures de pointe. Cette situation conduit à la multiplication des nuisances et des risques.

Au niveau des nuisances, il faut signaler l'impossibilité pour les riverains de quitter leur domicile avant d'avoir dû patienter parfois près d'une demi-heure, le flux de circulation étant particulièrement dense. Le problème se pose dans les mêmes termes en soirée, quand ils souhaitent rejoindre leur domicile. Et je ne m'attarderai pas sur les nuisances environnementales, bruit et pollution atmosphérique.

Quant aux risques encourus par les populations, ils sont très graves. Il ne s'agit pas de jouer les Cassandre. Mais le fait qu'aucun accident mortel ne se soit produit jusqu'à présent tient du miracle. La vitesse, sur cette route nationale, est très élevée et rien n'a jusqu'ici permis de responsabiliser les automobilistes traversant cette zone de vie.

Depuis de nombreuses années, ce dossier a fait l'objet de multiples études et enquêtes de faisabilité. Et récemment, la décision de procéder à la déviation de cette route nationale a été prise. Toutefois, rien n'étant encore paru au Journal officiel, les riverains, les élus et l'ensemble des partenaires s'impatientent et s'inquiètent. Parallèlement, un groupe de travail a été mis en place pour étudier les différents tracés envisagés. Cette volonté de concertation est très louable et je reconnais les efforts accomplis par l'administration de l'équipement en ce domaine. Cependant, au cours de l'une de ces réunions, il a été récemment annoncé que la fin des travaux pourrait être prévue, au mieux en 2003, au pire en 2005. Cette annonce a fait l'effet d'une bombe et je ne peux que m'associer à la colère des protagonistes du dossier. L'idée de devoir supporter encore au moins cinq ans cette situation est difficilement concevable.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de bien vouloir me préciser quand l'arrêté ministériel annonçant la déviation de la RN 17 sera publié au Journal officiel. Pouvez-vous également m'indiquer, au cas où les délais évoqués se confirmeraient, ce que compte faire le Gouvernement pour les réduire le plus possible afin de donner rapidement satisfaction à une population dont le mécontentement s'exprime avec de plus en plus de véhémence ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Madame la députée, l'élaboration du projet de déviation de la RN 17 entre Thélus et Vimy a été très délicate, notamment à cause de la traversée du bois de Vimy qui est une zone verte particulièrement prisée des habitants du secteur.

Heureusement, une solution a pu être trouvée à l'automne dernier, avec l'accord des collectivités concernées. J'ai le plaisir de vous annoncer aujourd'hui que les études préliminaires de l'itinéraire entre Arras et Lens, par la RN 17 et l'autoroute A 211, ont été approuvées par décision ministérielle du 26 mai 1998. Elles prévoient la réalisation de la déviation de Thélus et Vimy à deux fois deux voies, avec des carrefours giratoires à chaque extrémité. Cet aménagement sera de nature à fluidifier et à faciliter la circulation. Parallèlement, il réduira les risques d'insécurité routière auxquels vous avez fait allusion. Et vous savez comme je suis attaché à faire reculer l'insécurité.

Cette première étape étant achevée, les études se poursuivent actuellement avec l'élaboration du dossier d'avant-projet sommaire de la déviation proprement dite, lequel devrait être approuvé d'ici à la fin de l'année. Au préalable, des concertations locales permettront de valider la solution technique qui sera présentée à l'enquête publique.

L'objectif actuel de l'Etat est de disposer d'un projet déclaré d'utilité publique dans le courant de l'année 1999 afin de pouvoir débiter les travaux dans les délais les plus brefs possible. Cette opération représente un investissement de l'ordre de 220 millions de francs, dont seule une fraction de 75 millions est inscrite à l'actuel contrat de plan entre l'Etat et la région Nord - Pas-de-Calais. Un financement complémentaire de 145 millions devra donc être recherché dans le cadre du prochain contrat Etat-région pour achever cette opération dans son

intégralité.

Ces considérations, ainsi que les délais inhérents aux diverses procédures d'avant-travaux - remembrement, enquête parcellaire, enquête «loi sur l'eau», acquisitions foncières -, permettent aujourd'hui d'envisager le démarrage des travaux dès le début du prochain plan. Voilà qui va dans le sens que vous souhaitez, madame la députée, et qui ne correspond pas à ce qui a pu être annoncé ici ou là.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Génisson](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 406

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juin 1998, page 4621

Réponse publiée le : 10 juin 1998, page 4777

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 3 juin 1998